

**Rapport du Président**

Séance publique du  
vendredi 23 octobre 2020

**1<sup>ère</sup> Commission****N° CD-2020-6-1-5****Service instructeur**

Direction des finances

**Service consulté****DECISION MODIFICATIVE N °2 EXERCICE 2020**

Résumé : Cette deuxième étape après le vote du budget primitif consiste à ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2020.

La décision modificative n°2 de l'exercice 2020 présente des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 4,378 M€ et des recettes de la même section qui augmentent de 3,634 M€, laissant apparaître un déficit de fonctionnement de - 0,744 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses diminuent de 9,445 M€ tandis que les recettes progressent de 6,098 M€, soit un excédent d'investissement à + 15,543 M€.

Cette situation aboutit à un excédent budgétaire total de +14,799 M€.

Ainsi modifié, le budget 2020 est porté à un montant de 872,507 M€.

# **DECISION MODIFICATIVE N°2**

## **SOMMAIRE**

<b>I.</b>	<b>Bilan chiffré des propositions</b>	<b>p. 3-5</b>
	A. La section de fonctionnement	p. 3-4
	B. La section d'investissement	p. 4-5
<b>II.</b>	<b>Proposition d'équilibre général</b>	<b>p. 6</b>
<b>III.</b>	<b>Dispositions diverses</b>	<b>p. 6</b>

## I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement	
Dépenses	Montant
<b>Dépenses nouvelles dont :</b>	<b>+14 739 051,28</b>
Réajustement des fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée suite à notification	+505 534,00
Allocations jeunes majeurs - augmentation du nombre de jeunes accompagnés de 130 en 2019 à une prévision de 240 en 2020	+67 600,00
Réajustement des dépenses liées aux services en milieu ouvert en raison de factures non rattachées de 2019	+615 000,00
Frais d'hébergement et lieux de vie -augmentation du nombre de mineurs pris en charge ainsi qu'un coût plus important de la prise en charge dûe la complexité des situations	+3 540 000,00
Factures 2019 non rattachées de l'ASE relatives aux frais d'hébergement des mineurs	+1 257 100,00
Ajustement des frais dédiés à l'hébergement des jeunes majeurs-( soutenu par la SNPLP et SNPPE pour une recette de 300 K€)	+535 000,00
Ajustement de l'allocation RSA	+6 415 000,00
Augmentation du nombre de demandes d'aménagement du logement par des ergothérapeutes	+50 000,00
Subvention au projet "Allons-y"	+50 000,00
Ajustement du reversement de la contribution CNSA à la MDPH	+56 499,00
FICS départemental	+30 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE dont :</b>	<b>+1 479 317,00</b>
Communication - illustrations	+77 000,00
Subvention complémentaire à la société Schongauer pour le Musée Unterlinden	+38 200,00
Syndicat mixte du Hohlandsbourg- subvention complémentaire suite à la crise sanitaire	+56 000,00
Fonds de soutien exceptionnel solidarité insertion et prime de retour à l'emploi ( montant initial : 500 K€)	+135 000,00
Etude pour un bilan de la crise sanitaire à la demande des EHPAD afin de mieux se préparer à une 2ème vague	+14 000,00
<b>Dépenses minorées dont :</b>	<b>-10 360 306,82</b>
Ajustement du marché "appui à l'élaboration de la stratégie globale de la CeA"	-20 000,00
Régulation du trafic des poids lourds en Alsace - analyse du volet économique et financier de la contribution- report	-12 520,00
Diminution du fonds pour les manifestations sportives	-25 000,00
Ajustement budget RH	-521 000,00
Réajustement du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO suite à notification	-2 600 000,00
Réajustement du prélèvement sur droits d'enregistrement FSID	-2 393 452,00
Ajustement des créances admises en non valeur suite à notification du payeur	-229 783,82
Diminution des dépenses dédiées aux projets informatiques	-26 300,00
Ajustement du FSD suite à notification	-155 041,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE dont :</b>	<b>-4 321 210,00</b>
Jobs d'été non recrutés	-91 000,00
Ajustement budget RH	-38 000,00
Réduction des frais de déplacements des agents	-200 000,00
Forte baisse des prestations de radios dans le cadre de la tuberculose suite au confinement	-35 000,00
Postes de vacances gérés par la PMI non pourvus	-120 000,00
Contrats CAPE - fermeture des établissements d'accueil du jeune enfant pendant le confinement	-40 000,00
Mineurs non accompagnés - nette baisse pendant la crise sanitaire d'arrivées - une prévision de -40% en 2020 par rapport à 2019	-1 801 510,00
Apa à domicile et en établissement	-850 000,00
Frais d'hébergement des personnes en situation de handicap	-600 000,00
Ajustement de la PCH	-400 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 378 744,46 €</b>

Recettes	Montant
<b><u>Recettes complémentaires dont :</u></b>	<b>+4 402 444,95</b>
Augmentation du fonds départemental relatif à la rémunération du personnel de restauration et d'internat	+185 622,84
Ajustement du FCTVA	+200 000,00
Ajustement des reprises sur provisions indus RSA	+201 445,03
Ajustement rôle supplémentaire taxe foncière	+29 485,00
Participation de l'Etat à l'état des lieux sur la sédentarisation et sur le terrains familiaux Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	+5 000,00
Participation de la CDC aux études menées par le Département dans le cadre de la politique habitat	+41 775,00
Régularisation de diverses recettes dédiées au foncier	+42 000,00
Réajustement de la ligne de recouvrement des frais de justice	+25 000,00
Contrats Uniques d'Insertion (CUI)- recette ponctuelle	+163 000,00
Réajustment de la DCP suite à notification	+26 139,00
SNPLP et SNPPE - dispositif de lutte contre la pauvreté	+2 443 712,00
Ajustement diverses recettes se rapportant aux personnes âgées	+48 358,22
<b><u>Recettes minorées dont :</u></b>	<b>-768 040,00</b>
Subvention au label "Premières pages"	-10 000,00
Réajustement du FSD suite à notification	-261 825,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE dont :</b>	<b>-484 215,00</b>
Ajustement du recouvrement sur bénéficiaires de l'Apa en établissement	-325 000,00
Ajustement des reversements de ressources des bénéficiaires de l'aide sociale PH en Ehpad	-140 000,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 634 404,95 €</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-744 339,51 €</b>

## **B. La section d'investissement**

Dépenses	Montant
<b><u>Dépenses nouvelles dont :</u></b>	<b>+5 110 283,77</b>
Réajustement des travaux de calibrage sur les aménagements de sécurité en traverse d'agglomération	+1 000 000,00
Réajustement des frais relatifs à la reprise du revêtement de la piste cyclable le long du canal Colmar/Artzenheim	+350 000,00
Aménagement du carrefour RD28/RD11 à Kientzheim	+222 000,00
Lancement des études relatives à la refonte de la RN83 entre Colmar et Séléstat	+30 000,00
Piste cyclable Eurovéloroute n°5 dans le cadre des travaux du carrefour des vignes à Sigolsheim	+200 000,00
Ajustement sur les différentes opérations pistes cyclables notamment pour Valdieu Lutran	+74 000,00
Déviatiion de Ballersdorf suite à avancement des travaux	+1 355 000,00
Réajustement des études dédiées à l'aménagement de la RD105 à St Louis	+260 000,00
Vieux-Thann "Bergerie" réajustement des crédits	+28 248,25
Réajustement des crédits dédiés à l'acquisition de sites naturel et remarquable (des dépenses seront minorées sur d'autres lignes pour faire face)	+44 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE</b>	<b>+1 545 035,52</b>
réajustement des crédits intervenus en DM1 en faveur des collègues	+1 545 035,52

<b>Dépenses minorées dont :</b>	<b>-14 554 915,67</b>
Décalage des travaux dans les gymnases des collèges	-280 000,00
Report en 2021 de l'adhésion à la plateforme "Mon avis citoyen"	-30 000,00
Report de la participation à la M2A pour la construction d'une bibliothèque universitaire dans le cadre du CPER 2015/2020 suite retard travaux	-724 137,00
Report du solde prévu pour le projet de la Ville de Colmar en faveur du Centre du livre ancien suite à retard des travaux	-400 000,00
Réajustement des crédits en faveur du FRAC	-7 500,00
Retard pris dans l'avancement des travaux dans le cadre du Plan Patrimoine	-500 000,00
Réajustement des crédits relatifs à la part départementale pour les travaux de mise à 2X3 voies A36 Mulhouse	-700 000,00
Réduction des crédits dédiés aux aides à la voirie communale car instruit dans le cadre de la dotation préfectorale des amendes de police	-100 000,00
Echangeur de la Semm à Colmar report sur 2021	-225 000,00
Réajustement de diverses opérations constructions neuves et travaux sur RD	-62 000,00
Réajustement des crédits dédiés à la rocade de Colmar	-100 000,00
Divers ajustements concernant des opérations individualisées des routes	-56 000,00
Maison de l'Alsace à Paris - ajustement de la dotation annuelle	-20 000,00
Réajustement des crédits dédiés à l'environnement	-44 000,00
Réajustement des dépenses liées à la création de la CeA relatives au système d'information	-223 500,00
Réajustement des crédits de l'Ehpad de Soultz	-84 000,00
<b>IMPACT CRISE SANITAIRE dont :</b>	<b>-10 971 778,67</b>
Report du solde du Fonds Territorial Grand Est "Résistance" sur 2021	-1 222 780,00
Report du solde des dossiers CTV 2014-2019 en 2021	-1 473 937,00
Aires de co-voiturage à Bollwiller opération reportée	-125 000,00
Décalage du démarrage des travaux du carrefour à feux RD41/RD43 à Wihr au Val	-50 000,00
Retard travaux collèges et bâtiments départementaux	-8 090 061,67
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>-9 444 631,90 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Recettes complémentaires</b>	<b>+6 163 938,00</b>
Réajustement FCTVA	+2 900 000,00
Sécurisation des écrans acoustiques à Houssen	+1 945 000,00
Remboursement par les cantons suisses des travaux d'entretien sur la RD 21	+128 000,00
Complément DSID collège Wintzenheim et collège Kennedy	+300 000,00
Convention de partenariat Département/M2A/Rixheim- restauration des élèves des périscolaires- solde	+20 938,00
Participation de l'Etat aux futurs travaux du barrage de la Lauch	+870 000,00
<b>Recettes minorées</b>	<b>-65 135,00</b>
Décalage du versement de la recette FEDER	-53 135,00
Réajustement des recettes relatives à l'abattoir de Cernay	-12 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>6 098 803,00 €</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 543 434,90 €</b>
<b>SOLDE DM2 2020</b>	<b>14 799 095,39 €</b>

Le détail des propositions budgétaires figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

## II. PROPOSITION D'EQUILIBRE GENERAL

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est proposé de réduire l'inscription de l'emprunt de 15 M€, soit 44 M€ (correspondant approximativement à notre remboursement en capital de la dette) et d'équilibrer en ajustant la réserve d'investissement de - 200 904,61 €.

## III. DISPOSITIONS DIVERSES

La mise en conformité de l'état d'actif du département avec l'inventaire comptable du payeur départemental concernant la régie départementale de production d'électricité (SPIC) nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement conformément à l'annexe n° 2 jointe au présent rapport.

\*

\*\*

Les travaux effectués pour le compte de tiers en matière d'aménagement des berges et des rivières, les aménagements réalisés pour le compte de tiers ainsi que les opérations sous mandat relatives aux itinéraires cyclables font l'objet de conventions de maîtrise d'ouvrage avec les communes, les intercommunalités et particulièrement les syndicats mixtes concernés.

Lorsque l'opération est terminée, le solde net débiteur constaté représente le financement à la charge du Département et s'analyse par conséquent comme une subvention d'investissement accordée.

Dans ce cadre, concernant les opérations achevées, il est proposé de solder l'opération pour compte de tiers relative au gymnase de Buhl pour un montant de 843 432,70 € et les opérations sous mandat portant sur l'aménagement des pistes cyclables pour un montant de 713 369,66 € conformément aux annexes n° 3 et 4 jointes au présent rapport.

\*

\*\*

En application de la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, le Président du Conseil départemental a exercé la délégation relative à l'acceptation des dons et legs non grevés de charge et condition de la manière suivante :

- Acceptation d'un don d'un montant de 500 € de la société INNOVA située 25 rue Marie GOCKER 68280 SUNDHOFFEN ;
- Acceptation d'un don de Monsieur Michel PREVOT d'un montant de 150 € ;
- Acceptation d'un don d'un montant de 1 300 € de l'association Rotary Club de Colmar située 13 rue des Serruriers 68000 COLMAR.

Il est proposé de prendre acte des décisions prises par le Président du Conseil départemental dans ce cadre.

\*

\*\*

Dans le cadre de la clôture d'exercice 2020 anticipée et au vu de l'impossibilité technique pour les services du Conseil départemental du Haut-Rhin de traiter les factures de novembre 2020 des prestataires de l'APA à domicile, de la PCH, et des sociétés de transport des élèves en situation de handicap, il est proposé de verser la prestation relative au mois de novembre 2020 sur la base de la facturation réelle du mois d'octobre 2020, étant entendu que le détail figurera dans un certificat administratif joint aux mandats concernés et que la régularisation interviendra sur l'année 2021.

Pour les bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de prestations d'aides ménagères, la clôture anticipée de l'exercice 2020 empêchant la réception des factures réelles des prestataires dans les délais définis, il est proposé de payer un forfait aux bénéficiaires sur la base du montant réel versé au mois d'octobre 2020, étant entendu que le détail figurera dans un certificat administratif joint aux mandats concernés et que la régularisation interviendra sur l'année 2021.

\*

\*\*

Il est proposé de déroger au règlement financier départemental dans le cadre des modalités de versement de la subvention d'investissement complémentaire de 71 395 € votée au titre de 2020 pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Hohlandsbourg, afin d'échelonner le versement de la subvention comme suit :

- un premier acompte de 35 % du montant de la subvention votée sur présentation de justificatifs attestant d'un montant de dépenses d'au moins 35 % des dépenses prévues,
- un deuxième acompte de 35 % du montant de la subvention votée sur présentation de justificatifs attestant d'un montant de dépenses d'au moins 35 % des dépenses prévues,
- le solde (30 %) en fin d'opération sur la base des dernières factures acquittées.

Pour mémoire, le règlement financier prévoit que les subventions d'investissement d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € doivent habituellement faire l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir :

- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à - 5 266 792,05 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 872 507 443,40 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à + 6 000,00 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 276 428,23 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables concernant la régie départementale de production d'électricité (SPIC), telles que détaillées dans l'annexe n° 2 jointe au présent rapport,
- ☞ concernant les travaux pour comptes de tiers portant sur le gymnase du collège de Buhl (comptes 454), approuver les opérations comptables permettant de solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 45412911, la somme de 843 432,70 €, conformément à l'annexe n° 3 jointe au présent rapport,
- ☞ concernant les opérations sous mandat portant sur l'aménagement des pistes cyclables (comptes 458), approuver les opérations comptables permettant de solder les opérations terminées par l'inscription d'une subvention d'investissement qui clôturera ces mêmes opérations, et, en conséquence, d'inscrire en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 204142 ainsi qu'en recettes d'investissement au chapitre 041, nature 4582, la somme de 713 369,66 €, conformément à l'annexe n° 4 jointe au présent rapport,

- ☞ prendre acte des décisions prises par le Président du Conseil départemental concernant l'acceptation des dons et legs non grevés de charge et condition en application de la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, de la manière suivante :
- Acceptation d'un don d'un montant de 500 € de la société INNOVA située 25 rue Marie GOCKER 68280 SUNDHOFFEN ;
  - Acceptation d'un don de Monsieur Michel PREVOT d'un montant de 150 € ;
  - Acceptation d'un don d'un montant de 1 300 € de l'association Rotary Club de Colmar située 13 rue des Serruriers 68000 COLMAR.
- ☞ pour les prestataires de l'APA à domicile et de la PCH, ainsi que pour les sociétés de transport des élèves en situation de handicap, autoriser le versement de la prestation du mois de novembre 2020 arrêtée sur la base de la facturation réelle du mois d'octobre 2020, au vu de l'impossibilité technique pour les services du Conseil départemental du Haut-Rhin de traiter les factures du mois de novembre 2020 avant la clôture anticipée de l'exercice, étant entendu que le détail figurera dans un certificat administratif joint aux mandats concernés et que la régularisation interviendra sur l'année 2021 ;
- ☞ pour les bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de prestations d'aides ménagères, autoriser le paiement d'un forfait calculé sur la base du montant réel versé au mois d'octobre 2020, dans la mesure où la clôture anticipée de l'exercice 2020 ne permettra pas de réceptionner les factures réelles des prestataires dans les délais définis, étant entendu que le détail figurera dans un certificat administratif joint aux mandats concernés et que la régularisation interviendra sur l'année 2021.
- ☞ autoriser une dérogation au règlement financier départemental afin de pouvoir verser au Syndicat Mixte d'Aménagement du Hohlandsbourg, la subvention d'investissement complémentaire de 71 395 € votée au titre de 2020, en fonction de l'avancement des travaux et selon un échéancier des versements fixé comme suit :
- un premier acompte de 35 % du montant de la subvention votée sur présentation de justificatifs attestant d'un montant de dépenses d'au moins 35 % des dépenses prévues,
  - un deuxième acompte de 35 % du montant de la subvention votée sur présentation de justificatifs attestant d'un montant de dépenses d'au moins 35 % des dépenses prévues,
  - le solde (30 %) en fin d'opération sur la base des dernières factures acquittées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT  
Remy WITH